

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/007

**Séance ordinaire du 8 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 2 avril 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Sandy SOSCIA

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 31 Représentés : 1 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 32

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 32

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Michel NOËL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Serge IENCO.

Absents : Mme Virginie HOANG-ROSSI.

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-8 à L. 2312-1 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et de neuf adjoints ;

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal proposé ;

Considérant que les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur dans les 6 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

Le 8 avril 2026

La secrétaire de séance,

Sandy SOSCIA



Le Maire,

Amapola VENTRON

